

• ASSOCIATIONS •

LOISIRS JEUNES

Depuis le 12 JANVIER 91, 28 enfants de 4 à 16 ans ont participé aux cours de ski alpin qui se déroulaient tous les Samedis après-midi au Col de l'Arzelier.

C'est une moyenne de 10 enfants par jour qui partent à la Maison du Parc à Prélénfrey effectuer un stage de ski de fond/escalade pendant les vacances de Février. Comme vous le constatez, le dynamisme de LOISIRS JEUNES fait qu'il y a de plus en plus d'adhérents à cette Association. Malgré le peu de ressources, nous continuons à rechercher des activités dont le rapport qualité/prix correspond le mieux à ce que vous attendez d'une Association. Nous sommes ouverts à toutes suggestions.

LES ANCHATROUS

Les Associations de VEUREY et NOVAREY avaient invités "les Anchatrous" à un après-midi dansant le 20 JANVIER. Plusieurs d'entre-nous ont fait le voyage et beaucoup apprécié l'accueil et l'ambiance de cette sortie. St PAUL DE VARCES nous avait invité le Dimanche suivant à un THE DANSANT, mais les occupations de chacun ne nous ont pas permis d'y assister.

Les reunions du JEUDI rassemblent toujours quelques un d'entre-nous, si vous voulez jouer aux cartes, au scrabble, vous êtes attendus.

L'ECRAN VAGABOND

Le 21 MARS 1991 LES AFFRANCHIS

PETITES NOUVELLES DE LANCHATRE OMNI SPORT

Le concours de belote programmé pour le 9 FEVRIER 91 a bien eu lieu, malgré des conditions météorologiques particulièrement grâtinées, et même si les organisateurs n'ont pas eu la foule escomptée, Yves EYRAUD, arbitre du tournoi trouvait une formule permettant aux 20 doublettes présentes de jouer le plus souvent possible. C'est donc dans une super ambiance que l'équipe Serge GUSATTO et Michel BONNEFAOND emportait la finale devant Joseph VALLIER et Mirke. Dans les perspectives d'avenir nous rappelons que la course de COTE AURA LIEU LE DIMANCHE 19 MAI- REUNION PREPARATOIRE LE 22/03 à 20 H 30

INFORMATIONS MUNICIPALES miribel lanchâtre

Février 1991

EDITORIAL

L'hiver se poursuit et la neige contrairement aux années précédentes nous a obligés à utiliser plusieurs fois L'UNIMOG qui a rempli son rôle malgré sa mise à la réforme par le Service des Mines.

A L'heure où vous lirez ces lignes, le nouvel engin que la commune a décidé d'acheter nous aura été livré. Il s'agit d'un TRACTO-PELLE qui outre sa fonction de déneigement avec une étrave moderne pourra permettre de répondre à d'autres besoins.

Le MINIBUS destiné à transporter les enfants de l'école vers diverses activités (ski - piscine - regroupements pédagogiques, etc..) nous a également été livré et pourrait être utilisé à d'autres actions à déterminer.

Ainsi petit à petit la commune s'équipe pour essayer d'apporter les meilleurs services à la population.

Et déjà, nous nous préoccupons du fleurissement, le printemps arrivant très vite.
BONNE FIN D'HIVER.

HONNEUR AUX ANCIENS

Cette année encore, avec l'aide financière du C.C.A.S (commune) et des bénévoles de Lanchâtre-Animations, les anciens ont été invités au repas de fin d'année organisé en leur honneur.

De plus en ces jours de fête, le Centre Communal d'Action Sociale leur fit parvenir un colis ; Les conseillers qui le distribuèrent furent très chaleureusement accueillis.

Nous voulons plus particulièrement souhaiter à nos anciens et à nos anciens une très Bonne Année tout au long de l'année lors des manifestations du village.

INSCRIPTION OBJETS ENCOMBRANTS

LE JEUDI 28 FEVRIER 91

RAMASSAGE LE SAMEDI 2 MARS 91

REVISION DES EVALUATIONS CADASTRALES

Une révision générale des évaluations cadastrales des propriétés bâties et non bâties a été décidée par le Parlement le 30 Juillet 90. Elle va concerner la mise à jour des bases d'imposition, c'est-à-dire des valeurs locatives, servant de base de calcul pour l'établissement des quatre taxes directes.

Cette révision va se dérouler jusqu'à la fin de l'année 1992. Jusqu'à cette date, les travaux de la révision n'auront aucun effet sur les BASES DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE.

Tous les propriétaires et occupants d'immeuble sont concernés par cette révision.

POURQUOI UNE REVISION ?

Une partie des difficultés actuelles des impôts locaux et de leur incompréhension par les contribuables provient du vieillissement des évaluations cadastrales : les précédentes révisions remontent à 1961 pour le foncier non bâti et à 1970 pour le foncier bâti.

Dans un but d'équité entre les contribuables et entre les collectivités locales, les communes ou parties de communes où les loyers sont homogènes vont être regroupées par secteur d'évaluation.

Dans chaque secteur, un tarif sera fixé. L'évaluation cadastrale sera fonction du tarif (valeur locative à l'hectare) et de la surface pour les PROPRIETES NON BATIES.

Pour les PROPRIETES BATIES, le tarif (valeur locative au m²) sera multiplié par la surface réelle affectée d'un coefficient qui tiendra compte de la situation du local et de son état d'entretien.

Aujourd'hui, la tarification est la même au sein d'une même commune mais différente d'une commune à l'autre. La création de secteurs d'évaluation regroupant plusieurs communes ou parties de communes permettra de rendre plus équitable les évaluations.

Par ailleurs, en matière de propriétés non bâties, il sera procédé au recensement des élevages hors sol ("élevages industriels"). Diverses Commissions prendront les décisions.

Les Commissions Communales seront largement associées aux opérations de révision. Elles fixeront, notamment, en accord avec l'administration, le classement des propriétés bâties et non bâties.

D'autres commissions seront constituées au niveau du Département. Elles seront chargées de définir les modalités d'application locale du dispositif ou d'arrêter les découpages en secteurs d'évaluation.

La révision sera sans incidence sur le produit global de chacun des quatre impôts directs locaux. Si les élus ne modifient pas les taux, le produit par taxe restera constant. L'impôt sera toutefois réparti différemment entre les contribuables d'une même taxe. Les mesures éventuelles d'étalement des transferts de charges entre les contribuables seront prises par le Parlement au vu des résultats de la révision.

ORDURES MENAGERES

D'améliorations en modifications, pas à pas nous avançons vers un meilleur ramassage et surtout moins de nuisances avec des sacs évacués et des ordures qui trainent un peu partout.

Avec des containers ce sera plus d'hygiène, mais soyons tous disciplinés, c'est-à-dire que passant le Lundi à 6 h, posons nos ordures dans des sacs poubelles seulement la veille.

Le ramassage au porte à porte continue où c'est possible.

De plus si le verre diminue le poids des O.M. à incinérer, il n'empêche que les 8,5 % de plus sur la redevance 91 ne

correspondent qu'à l'augmentation du SIEPARG pour le brûlage.
FAISONS TOUTS UN EFFORT POUR GARDER LE VILLAGE PROPRE

MEUX QUE LA METEO

Dans notre bulletin municipal de Novembre nous annonçons la neige, elle arriva le lendemain. Si aujourd'hui nous prévoyons le printemps ce ne serait pas très sérieux, alors restons vigilants.

L'UNIMOG a 25 ANS, de bons et loyaux services, dont 7 ANS à MIRIBEL. Il se fait vieux et le service des mines l'oblige à prendre sa retraite. Alors il a fallu trouver une solution. C'est pourquoi le Conseil Municipal a tourné vers l'achat d'un tracto-pelle BENATI 1900 Turbo, engin polyvalent, qui sera utilisé sur les chemins communaux, et muni d'une étrave "papillon" facilitera le déneigement. Espérons de la neige au mois de Mars pour l'essayer

RAPPEL

Pendant ces temps de neige, nous rappelons aux automobilistes, habitants du village qu'ils ne doivent pas stationner dans les rues du village afin de faciliter le déneigement. Un petit effort est demandé à chacun. Nous vous remercions de votre compréhension.